

Secteur Jeunes

Modalités d'inscription

- Compléter **UN SEUL bulletin par jeune**.
- Pour les sorties, la priorité sera donnée aux jeunes fréquentant la structure plusieurs jours durant les vacances.
- Les inscriptions seront définitives à la date mentionnée sur la plaquette de programmation. Passé ce délai, les jours réservés **seront facturés** (sauf sur présentation d'un certificat médical).



- Le nombre de places du secteur jeunes est limité à **24 jeunes par jour** (en raison du protocole sanitaire, ce nombre de places est susceptible d'être modifié à la baisse).

Des inscriptions sont possibles après la date d'inscription mentionnée dans la plaquette mais la validation se fera en fonction des places disponibles par nos responsables.

- Le jeune doit être âgé de **12 à 17 ans** ou pour les **-12 ans** scolarisés en collège ou entrant en 6ème à la rentrée de septembre (valable uniquement l'été) pour être accueilli au secteur jeunes.
- Chaque usager du secteur jeunes doit avoir un dossier à jour pour être accueilli dans notre structure :

- Fiche de renseignements/sanitaire et fiche d'inscription.
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019.



► Où déposer le bulletin et dossier d'inscription ?

Par courrier ou dans la boîte aux lettres : Terre d'Émeraude Communauté, Pôle Orgelet, 4 Chemin du quart, 39270 Orgelet.

Dans la boîte aux lettres de l'ALSH d'ORGELET

Par email : secteurjeunes-orgelet@terredemeraude.fr

Au bureau du secteur jeunes à Terre d'Émeraude Communauté, Pôle Orgelet les mardis et jeudis de 14h30 à 17h30.

Horaires d'ouverture

	<u>Demi-journées</u>	<u>Journées</u>	<u>Demie journée avec veillee</u>
Temps d'accueil libre	13h00 à 14h00	7h30/9h00	13h00 à 14h00
Animations	14h00 à 17h00	9h00 à 17h00	14h00 à 22h00
Présence obligatoire			

Temps de départ libre 17h00 à 18h30 17h00 à 18h30 22h00 à 23h

Occasionnellement, ces horaires peuvent être modifiés pour des sorties ou activités exceptionnelles. Se référer aux horaires de départ et de retour indiqués sur la plaquette de programmation à chaque période de vacances.

Tarifs

Séquences	Prix par jeune par foyer selon avis d'imposition			
Type d'accueil	De 0€ à 1500€	De 1501€ à 2500€	De 2501€ à 3500€	3501€ et plus
Demi-Journée sans repas (matin ou après midi)	1€	2€	3€	4€
Journée	2€	4€	6€	8€
Journée avec Repas	6€	8€	10€	12€
Supplément pour activités spécifiques				
Activités ou sorties exceptionnelles nécessitant un supplément tarifaire	<u>Supplément mentionné à chaque vacances dans la plaquette de programmation.</u> Le tarif est établi en fonction du coût des sorties et des frais des in-			
Enfants extérieurs	Supplément d'1€50 par séquence d'accueil			